



Envoyé en préfecture le 13/05/2026  
Reçu en préfecture le 13/05/2026  
Publié le  
ID : 034-213400336-20260427-202628-DE



**VILLE DE BOISSERON**



**Budget 2026**

Note brève et synthétique

- Introduction
- L'équilibre budgétaire
- Section de fonctionnement : les recettes
- Section de fonctionnement : les dépenses
- Section d'investissement : les dépenses
- Section d'investissement : les recettes
- Les Ratios

VILLE DE BOISSERON



# Budget 2026

Note brève et synthétique

# Introduction

- Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune.
- L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
- L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

# L'équilibre budgétaire 2026

L'équilibre du budget voté se traduit par le respect de plusieurs conditions cumulatives :

- l'équilibre par sections
- l'évaluation sincère des crédits budgétaires, c'est-à-dire pas de surestimation des recettes ni de sous-estimation des dépenses, et la totalité des dépenses obligatoires doit figurer dans le budget, correctement estimées à leur juste niveau ;
- le remboursement des annuités d'emprunt doit être assuré exclusivement par des ressources propres

## Equilibre budgétaire 2026

	dépenses	recette
<b>Fonctionnement</b>	<b>2 155 624,00 €</b>	<b>2 458 817,20 €</b>
<b>virement vers la section investissement</b>	<b>303 193,20 €</b>	
	<b>2 458 817,20 €</b>	<b>2 458 817,20 €</b>
<b>virement de la section fonctionnement</b>		<b>303 193,20 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>1 196 961,89 €</b>	<b>893 768,69 €</b>
	<b>1 196 961,89 €</b>	<b>1 196 961,89 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 655 779,09 €</b>	<b>3 655 779,09 €</b>

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 034-213400336-20260427-202628-DE



**VILLE DE BOISSERON**



**Section de Fonctionnement**

# Section de fonctionnement

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la commune. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements,

La section de fonctionnement reprend **en dépenses** (langage de la comptabilité publique) :

- les consommations de biens et de services venant de tiers pour la réalisation des activités ;
- la valorisation du travail avec les salaires et les charges sociales ;
- l'utilisation des services publics avec les impôts locaux ;
- les consommations internes : l'utilisation et l'usure des équipements, entretien, fluides ...

**En produits**, la section de fonctionnement enregistre la rémunération ou le financement des activités.

Les limites entre la section de fonctionnement et la section d'investissement concernent la notion de bien d'investissement.

# Section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le



ID : 034-213400336-20260427-202628-DE

La synthèse de la section de fonctionnement se présente de la façon suivante :

Section Fonctionnement			
	BP 2026		BP 2026
<u>011 Charges à caractères général</u>	461 960,00 €	<u>013 Produits de gestion courantes</u>	70 000,00 €
<u>012 Charges de personnel</u>	1 340 675,00 €	<u>042 Opération ordre</u>	- €
<u>042 amortissement immo (68)</u>	11 939,00 €	<u>70 Pds du services du domaines</u>	216 500,00 €
<u>65 Autres charges de gestion courantes</u>	256 750,00 €	<u>73 Impôts et Taxes</u>	1 337 480,00 €
<u>66 Charges financières (dont solde ICNE)</u>	56 000,00 €	<u>74 Dotations Subvention Participations</u>	556 388,00 €
<u>67 Charges exceptionnelles</u>		<u>75 Autres produits de gestions</u>	39 500 €
<u>6817 provision</u>	1 300,00 €	<u>76 Produits financiers</u>	- €
<u>014 Atténuation de produits (739118)</u>	27 000,00 €	<u>77 Produits exceptionnel</u>	11 939,00 €
		<u>78 Reprise sur provisions</u>	1 335,00 €
<u>023 Virement à la section d'investissement</u>	303 193,20 €	<u>02 report excédent fonctionnement</u>	225 675,20 €
<b>Dépenses Fonctionnement</b>	<b>2 458 817,20</b>	<b>Recette de fonctionnement</b>	<b>2 458 817,20 €</b>

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 034-213400336-20260427-202628-DE

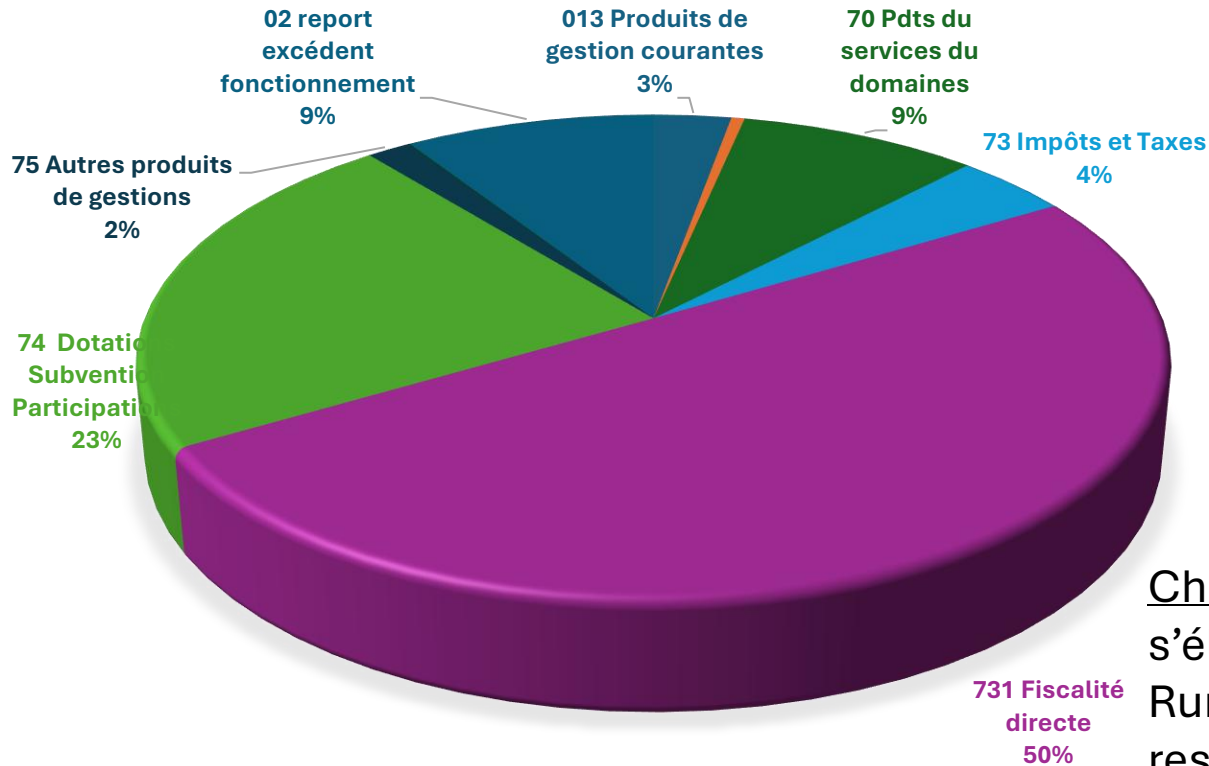


# Section de fonctionnement

## Les recettes

# Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement :



Chapitre 013 est évalué à hauteur de **70 000€**

Chapitre 70 est évalué à hauteur de **216 500 €**

Chapitre 73 est évalué à **104 000 €** ( DSC et FPIC)

Chapitre 731 : Les impôts et taxes issus de la fiscalité directe sont estimés à **1 233 K€** € soit **50 %** des recettes de fonctionnement (TF; THRS évaluées à 1 108 K€)

Chapitre 74 : la dotation forfaitaire de base versée par l'Etat s'élève à **123 K€**, et l'estimation pour la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation nationale de péréquation s'élève respectivement à **133 K€** et **57 K€**

Chapitre 75 : Autres charges de gestion courantes s'élève à **39,5 K€**

# Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement :

## Chapitre 013

Ce chapitre intègre les remboursements de salaires et des charges des personnels par l'assurance statutaire pour les agents titulaires, et par les organismes sociaux pour les agents contractuels. Compte tenue des informations connues à ce jour son montant est évalué à 70 000 €. Cette somme englobe les longues maladies, 2 mi-temps thérapeutiques, et un futur congés maternité.

## Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Le chapitre concerne les produits encaissés au titre des droits et redevances de l'ensemble des services intercommunaux, tels que :

- les redevances du domaine public, 13,5 K€ dont 5,5K€ pour la redevance perçue pour l'antenne 5G installée sur l'ancienne STEP
- Les concessions cimetières pour 1K€
- les encaissements des régies relatifs aux participations des ALP, restauration scolaire (92 K€), aux participations des familles pour le service crèche (72K€) dont le montant est exceptionnel à la vue du rattrapage de la facturation des places octroyées à Saussines et ALSH Mouv'in (19K€). A noter, la commune a fait le choix de maintenir ces tarifs depuis de nombreuses années pour ne pas impacter les usagers de ces services, et absorbe les différentes inflations subies qui ont accroître le coût du service.

Ce chapitre intègre également les concessions cimetières et la refacturation à hauteur de 2 K € de la mise à disposition du personnel au CCAS,

# Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement :

## Chapitre 73 - Impôts et taxes (sauf le 731)

Les impôts et taxes de ce chapitre regroupent la fiscalité reversée au titre :

- du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui vise à redistribuer les ressources fiscales entre collectivités locales pour réduire les inégalités financières, il s'élève à hauteur de **40K€**
- de la dotation de solidarité communautaire (DSC) qui est un reversement institué par un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) en direction de ses communes membres. Le but de la DSC est de reverser aux communes une partie de la croissance du produit fiscal communautaire, selon des critères à dominante péréquatrice. Pour 2025, le montant budgétaire relatif à la DSC est de **64 K€**

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 034-213400336-20260427-202628-DE



# Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement :

## Chapitre 731 – Fiscalité locale

Ce chapitre englobe :

- les impôts fonciers (TFB et TFNB), la taxe sur les résidences secondaires 1 108K€
- la taxe sur la consommation finale d'électricité. 50 K€
- Les droits de mutation 75K€

La progression du produit fiscal des impôts directs locaux résulte de l'évolution des bases ou de l'évolution des taux de fiscalité directe:

une évolution nominale, qui correspond à une revalorisation des bases, et dont le taux est voté chaque année en Loi de Finances. Pour l'année 2026, ce taux est de 0,8%, malgré une inflation haute compte tenu de la conjoncture économique et du choc pétrolier intervenu au 1<sup>er</sup> trimestre 2026,

la variation physique des bases, qui est liée au dynamisme des constructions et démolitions sur le territoire.

Ce chapitre s'élève à **1 233 K€**.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 034-213400336-20260427-202628-DE

Berser  
Levrault

# Section de fonctionnement

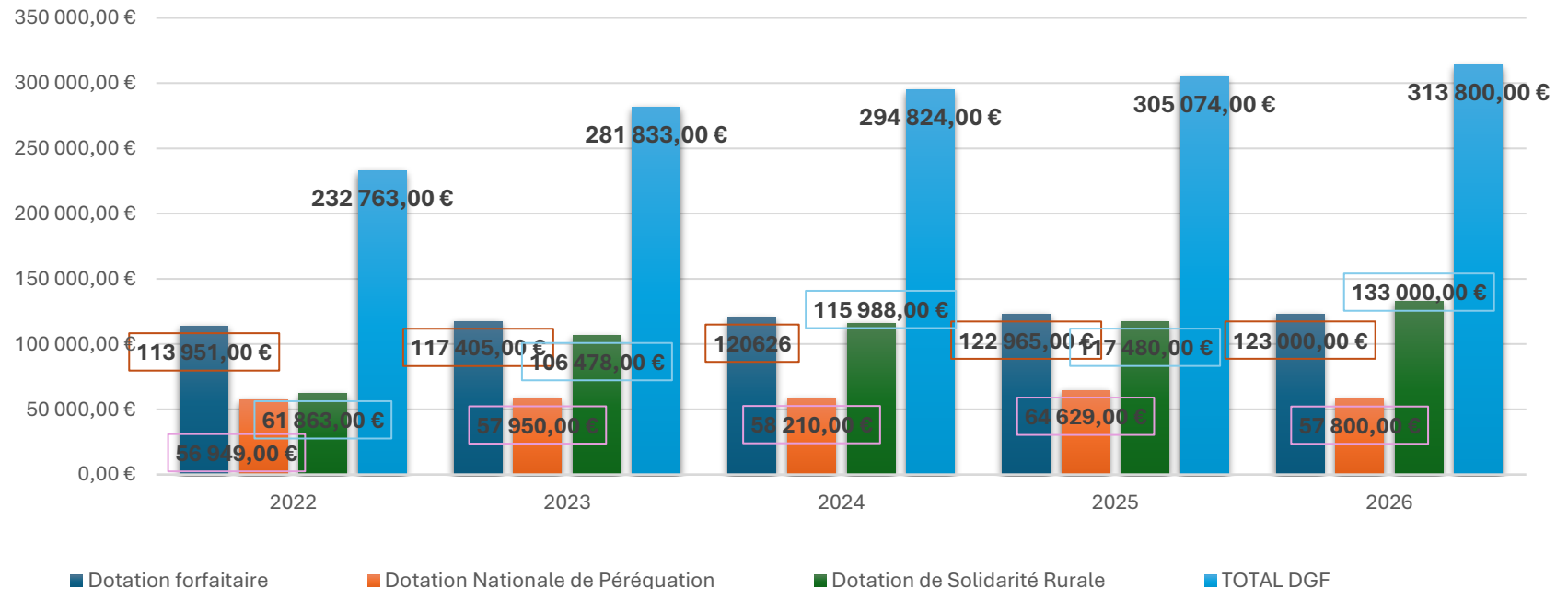
Recettes de fonctionnement :

## Chapitre 74 – Dotations et participations

Ce chapitre regroupe d'une part les dotations et compensations de l'Etat, et d'autre part, les participations des divers partenaires (Etat, région, département, communes, fonds européens, CAF, MSA...) dans le cadre des actions mises en place par la commune et au regard de ses compétences.

Focus DGF

Evolution DGF



Envoyé en préfecture le 13/05/2026


Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

Berser  
Levrault

ID : 034-213400336-20260427-202628-DE

# Section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 13/05/2026  
Reçu en préfecture le 13/05/2026  
Publié le   
ID : 034-213400336-20260427-202628-DE

Recettes de fonctionnement :

## [Chapitre 74 – Dotations et participations](#)

La commune propose un France service et dispose d'un conseiller numérique. L'Etat apporte une aide à hauteur de 52 K€ pour la gestion de ces services 45 K€ pour France Service et 7K€ pour le conseiller numérique dont la participation s'éteint en 2026 dernière année de perception. Son montant est dégressif depuis 2022.

Dans le cadre de la Convention territoriale globale renouvelé en 2026 pour 4 ans, la CAF de l'Hérault verse une prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement / Accueils de jeunes et une prestation de service Unique d'un montant de 175 000 €.

Ce chapitre 74 inclut également le reversement des allocations compensatrices dues à la commune par l'Etat au titre du manque à gagner généré par des exonérations légales, son montant est relativement faible, il s'élève à 4,2K€,

## [Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante](#)

Le chapitre s'élève à 39,5 K€, il regroupe essentiellement la perception des loyers des logements communaux et la participation perçue dans le cadre de la gestion de l'agence postale. La commune dispose de 2 logements communaux mis en location (immeuble de rapport).

## [Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections](#)

Le chapitre 042 globalisé correspond aux opérations d'ordre effectuées entre les deux sections et comporte les écritures d'ordre liées aux travaux en régie,

# Section de fonctionnement

## Les dépenses

# Section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

Berser  
Levrault

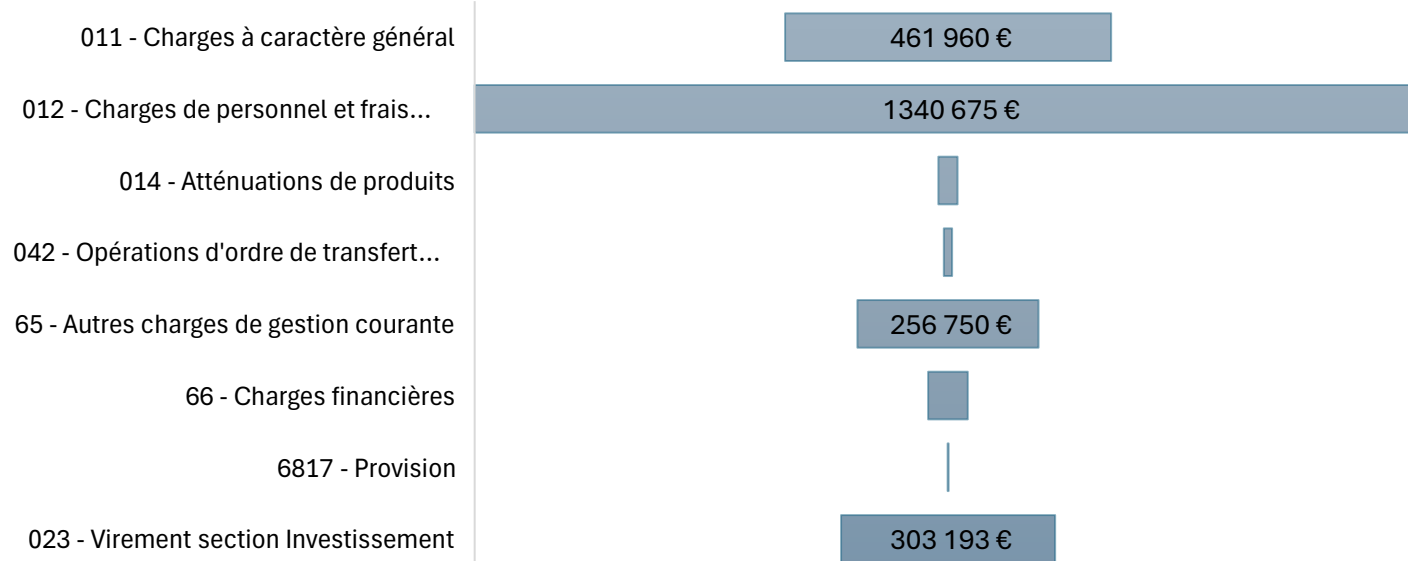
ID : 034-213400336-20260427-202628-DE

## Dépenses de fonctionnement :

En termes de dépenses, les dépenses de fonctionnement du Budget primitif 2026 s'élèvent à 2 155 624 € hors virement à la section d'investissement,

Chapitre	BP 2026	CFU 2025
011 - Charges à caractère général	461 960 €	466 050,35 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 340 675 €	1 306 697,46 €
014 - Atténuations de produits	27 000 €	26 852,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 939 €	41 996,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	256 750 €	270 863,05 €
66 - Charges financières	56 000 €	55 596,08 €
6817 - Provision	1 300 €	
023 - Virement section Investissement	303 193,20 €	
<b>Total</b>	<b>2 458 817,20 €</b>	<b>2 168 054,94 €</b>

## Dépenses de fonctionnement



# Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

➤ Les charges à caractère général pour 2026

Ce chapitre regroupe principalement les charges liées à la structure (énergie et fluides, maintenance, frais de nettoyage des locaux, assurances, charges locatives, impôts et taxes, etc.) et les charges liées à l'activité des services municipaux (achats de petits équipements ou de prestations de services, alimentation, entretien de la voirie et du patrimoine, frais de télécommunication, d'affranchissement, carburant, etc.). Par leurs structures et compositions, les charges à caractère général (énergie, fournitures, petits équipements et contrats de prestation de service) constituent le premier poste de dépenses impacté par l'inflation, en raison notamment de l'évolution des indices fondant la révision ou fixation des prix des contrats de commande publique.

Les charges à caractère général représentent 461,96 K€, -13 % par rapport au budget 2025.

Ces charges représentent environ 21,54% des dépenses réelles de fonctionnement.

# Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

- Les charges à caractère général pour 2026 par service / actions (hors charges de personnel)
  - Actions en faveur de l'enfance et jeunesse (ALSH Mouv in, ALP, parentalité, CMJ) : 29,5 K€
  - Saison culturelle : 14 K€
  - Restauration scolaire : 95K€ (achat repas au prestataire uniquement)
  - Fournitures scolaires : 10,5 € (versement OCCE, subventions diverses dans d'autres chapitres)
  - Fournitures pour Crèche (alimentation, petit équipement, fournitures pédagogiques, vêtements de travail,..) : 9K€
  - Travaux et entretiens bâtiments communaux, voiries, élagages et fournitures pour travaux crèche, école, location de matériel : 73 K€
  - Bibliothèque : 4,4 K€
  - Contrat de maintenance : 32,5 K€ (Porte automatique, climatiseur, ascenseur, informatique,...)

# Section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le



ID : 034-213400336-20260427-202628-DE

Dépenses de fonctionnement :

➤ Les charges à caractère général pour 2026 par service / actions (hors charges de personnel)

contrôles réglementaires bâtiments, SSI : 3,8 K€

Assurances : 15 K€

Formation agents : 2,9 K€ ( recyclage et habilitations, et enveloppe formation agents)

Communication (impression bulletin, site internet, inauguration, intramuros) : 6K€

# Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

## ➤ Les charges de personnel pour 2026

Le poste charges de personnel représente 62,19 % des dépenses de fonctionnement (retraité 58,9%). Ce ratio est particulièrement surveillé par la collectivité, avec la volonté de ne pas affaiblir le service rendu.

Ce poste prend notamment en compte :

- Les effets du Glissement Vieillesse Technicité – GV et revalorisation du SMIC
- Une enveloppe pour remplacement et renfort des service ALP et techniques
- Le retour d'un agent en disponibilité
- le versement mobilité sur une année pleine
- L'augmentation de la cotisation d'assurance statutaire + 18K€ pour un montant de 80K€
- L'embauche de 3 serveurs pour la fête votive
- Le recrutement d'un garde champêtre sur une année pleine
- L'adaptation des effectifs à la suite de la fermeture annoncée d'une classe à la rentrée scolaire 2026-2027
- Le recrutement en remplacement d'un directeur d'ALP sur 4 mois
- L'augmentation de la cotisation patronales CNRACL

# Section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 034-213400336-20260427-202628-DE



Dépenses de fonctionnement :

- Les charges de personnel pour 2026

Rappel de la dégradation de la masse salariale

Ces dernières années, les différentes mesures gouvernementales ont fortement impactées ce poste :

- La masse salariale a été fortement impactée par plusieurs augmentations du SMIC, de la revalorisation du point d'indice.
- Le SMIC a connu plusieurs augmentations depuis 2020. Ces augmentations sont généralement décidées par le gouvernement en fonction de l'inflation et des conditions économiques. On constate une hausse de 1.73 euros du SMIC brut horaire. Le brut horaire pour un ETP est passé de 1539.42 euros à 1823,03 en 6 ans.
- Parallèlement des grilles indiciaires de la FPT ont été amenées à évoluer afin de permettre aux catégories C des premiers échelons de ne pas être rémunérés en dessous de la valeur du SMIC. L'indice de rémunération minimum d'une catégorie C Echelle C1 est passée de l'indice 332 à l'indice 366 de 2020 à 2025 soit une augmentation de 34 points.
- Il faut également noter qu'au 1er janvier 2024, toutes les grilles indiciaires (toutes catégories confondues A/B/C et tout échelons confondus) se sont vues majorées de 5 points.
- Enfin, il y a aussi une hausse significative concernant les cotisations CNRACL employeur qui sont passées de 30.65% à 34.65% entre 2022 et 2025. Cette hausse va se poursuivre jusqu'en 2028 avec une hausse de 3% par an pour atteindre les 12% en 2028.

# Section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

Berser  
Levrault

ID : 034-213400336-20260427-202628-DE

## Dépenses de fonctionnement :

### ➤ Autres charges de gestion courante, chapitre 65

Le poste prend en charge :

- Le versement obligatoire du SDIS : 45 000 €
- Subvention au CCAS : 21 000 €
- Remboursement annuités d'emprunt auprès du SIERNEM : 95 000 €

### ➤ Charges financières chapitre 66

Les crédits inscrits s'élèvent à 56 000 €, incluant le remboursement d'un éventuel nouvel emprunt.

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montants	55 268,47 €	48 829,33 €	45 354,17 €	41 773,01 €	41 864,08 €	50 321,78 €	55 596,08 €	56 000 €

### ➤ Atténuation de produits chapitre 014

Il regroupe les attributions de compensation versées à l'EPCI de rattachement de Lunelagglo, ce poste a augmenté à la vue du transfert de la compétence Gestion des eaux pluviales à l'agglomération membres au 1 janvier 2024, il s'élève à 27 000 €,

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 034-213400336-20260427-202628-DE



# Section d'investissement

# Section d'investissement

## Les dépenses d'investissement

Envoyé en préfecture le 13/05/2026  
Reçu en préfecture le 13/05/2026  
Publié le  
ID : 034-213400336-20260427-202628-DE



Les dépenses d'investissement des collectivités locales, essentielles pour la gestion patrimoniale, incluent les acquisitions immobilières et les remboursements d'emprunts. Elles se distinguent des dépenses de fonctionnement par leur inscription durable à l'actif.

Chapitre	BP 2026
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 939 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	113 400 €
20 - Immobilisations incorporelles	36 000 €
204 - Subventions d'équipement versées	11 939 €
21 - Immobilisations corporelles	925 683,89 €
23 - Immobilisations en cours	30 000 €
458102 - INVESTISSEMENT GEPU 2026	68 000 €
<b>Total général</b>	<b>1 196 961,89 €</b>

# Section d'investissement

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le



ID : 034-213400336-20260427-202628-DE

Dépenses d'investissement :  
les dépenses d'équipement

**Le chapitre 20** (immobilisations incorporelles) concerne les frais d'études, les documents d'urbanisme, les frais relatifs aux logiciels informatiques (licences). En 2026, il est inscrit :

- La modification du plan local d'urbanisme 35K€
- Les logiciels pour les services (finances, cimetière, ALP, état civil, élections, crèche,...) 1K€

**Le chapitre 204** (subventions d'équipements versées) comprend les attributions de compensation reversées dans le cadre du transfert de la compétence. Son montant est figé à 26K€

# Section d'investissement

Dépenses d'investissement :  
les dépenses d'équipement

**Le chapitre 21** (immobilisations corporelles) concerne notamment les acquisitions, les réseaux, les travaux de voirie et autres, les installations et aménagements :

- Aménagement plaine des sports 694K€
- Réhabilitation Mairie : 1<sup>er</sup> phase 114K€
- Eclairage salle Chabrol, espace culturel Mistral 17K€
- Voirie aménagement doux 25 K€
- Acquisition véhicule service technique, camion plateau 33K€
- Equipement Service technique : 6K€
- Equipement crèche : 1K€
- Acquisition / préemption 10K€
- Délégué de classe 2K€

**Le chapitre 23** (immobilisations en cours) enregistre les travaux, aménagements et opérations prévus sur plusieurs exercices :

- Phase de commercialisation du Pôle Santé
- Etudes place des platanes : 30K€

# Section d'investissement

Dépenses d'investissement :

Profil d'extinction de dettes

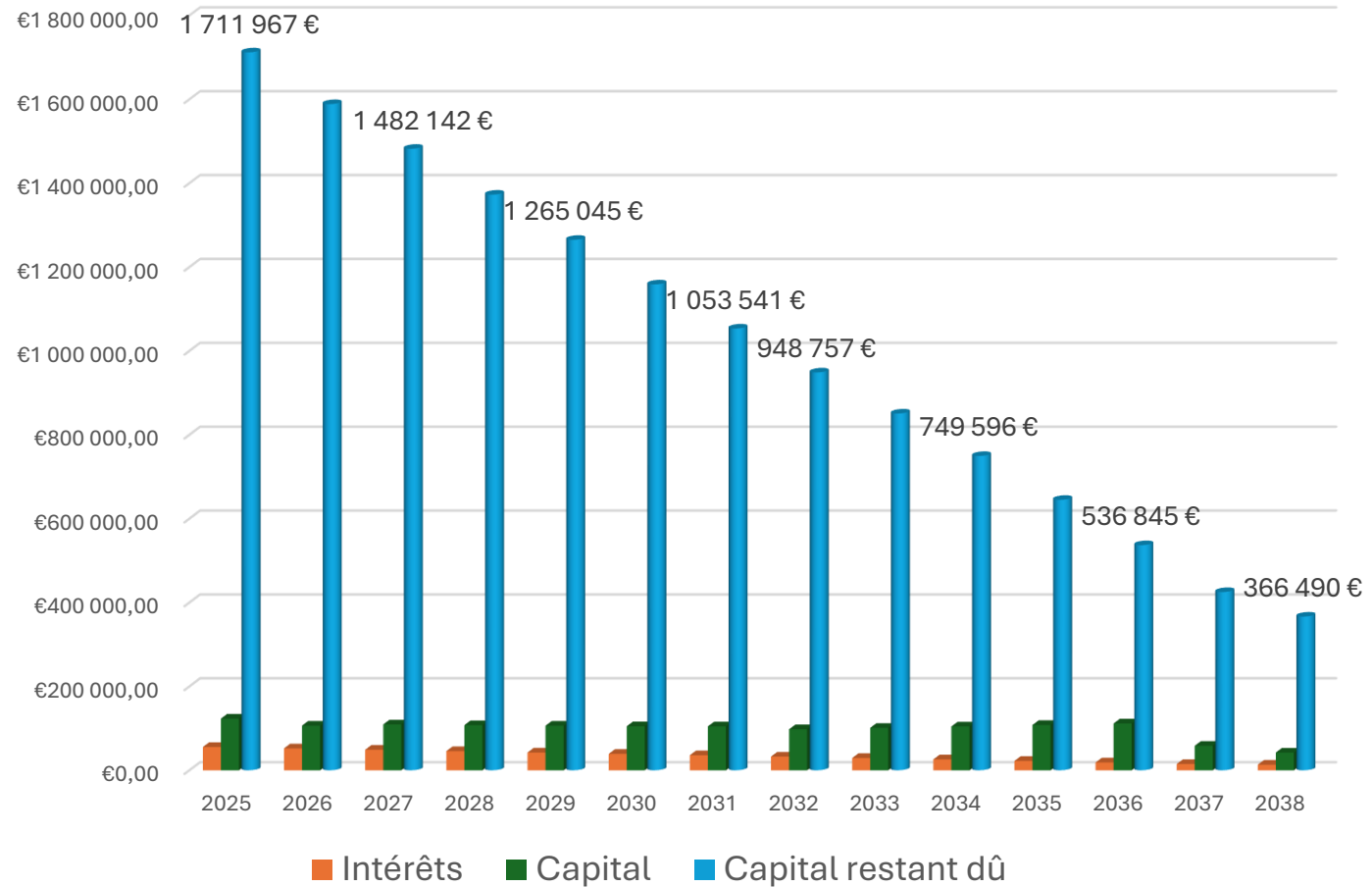
Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le



ID : 034-213400336-20260427-202628-DE



Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
Intérêts	58 000 €	52 267,38 €	49 101,31 €	45 828,00 €	42 463,60 €	39 230,80 €	35 950,36 €	32 703,72 €	29 428,22 €	26 031,83 €	22 509,85 €	18 857,35 €	15 069,22 €	13 534,80 €
Capital restant dû	1 711 967,14 €	1 588 637,04 €	1 482 141,60 €	1 372 713,43 €	1 265 045,28 €	1 158 610,52 €	1 053 540,76 €	948 757,02 €	850 814,33 €	749 596,14 €	644 981,56 €	536 845,00 €	425 055,86 €	366 490,48 €

# Section d'investissement

Dépenses d'investissement :

## Structure de la dette communale

<b>Code</b>	<b>Désignation</b>	<b>Date d'obtention</b>	<b>Capital emprunté</b>	<b>Date de fin</b>
4679507	Achat terrain Pécoul construction cantine et salle ALP	01/08/2016	200 000,00 €	25/08/2031
20171	Aménagement Avenue Frédéric Mistral	07/12/2017	600 000,00 €	25/05/2037
25112016	Création bureau de direction ALP	25/11/2016	48 000,00 €	05/03/2027
2014AI8267	Emprunt Giratoire avenue mistral/rte de st christol	19/05/2014	100 000,00 €	30/05/2029
MIN238571E.	Espace Mistral	20/02/2006	1 000 000,00 €	01/01/2036
10278091190	INVESTISSEMENT 2024 ESPACE LOUIS ARMAND	14/06/2024	600 000,00 €	30/06/2049

L'ensemble des emprunts sont à taux fixe

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le



ID : 034-213400336-20260427-202628-DE

# Section d'investissement

## Les recettes d'investissement

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 034-213400336-20260427-202628-DE

Berser  
Levrault

Les recettes d'investissement sont essentielles pour financer des projets durables, comme la construction d'infrastructures.

Elles constituent un enjeu fondamental en termes d'équilibre budgétaire : qu'il s'agisse de recourir à l'emprunt ou de rechercher des financements extérieurs.

Chapitre	BP 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	335 646,61 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	303 193,20 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	9 000 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 939 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	28 000 €
13 - Subventions d'investissement	141 183 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	300 000 €
458202 - INVESTISSEMENT GEPU 2026	68 000 €
<b>Total général</b>	<b>1 196 961,89 €</b>

# Section d'investissement

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le



ID : 034-213400336-20260427-202628-DE

Le programme d'investissement 2026 repose principalement sur :

- l'autofinancement de la commune et ses ressources propres : FCTVA, TA, le report du résultat d'investissement 2025 soit 372,6 K€
- les subventions octroyées par les différents organismes publics
- Le recours à l'emprunt à hauteur de 300K€

Les investissements prévus dans le programme 2026 s'élèvent à 1 071622,89 €

# Ratios

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

Berser  
Levraut

ID : 034-213400336-20260427-202628-DE

Ces ratios, définis par le CGCT, permettent d'évaluer la santé financière et la pression fiscale d'une collectivité. Cependant, leur interprétation nécessite une analyse croisée et pluriannuelle, tenant compte des spécificités locales et des grands agrégats financiers pour une évaluation complète.

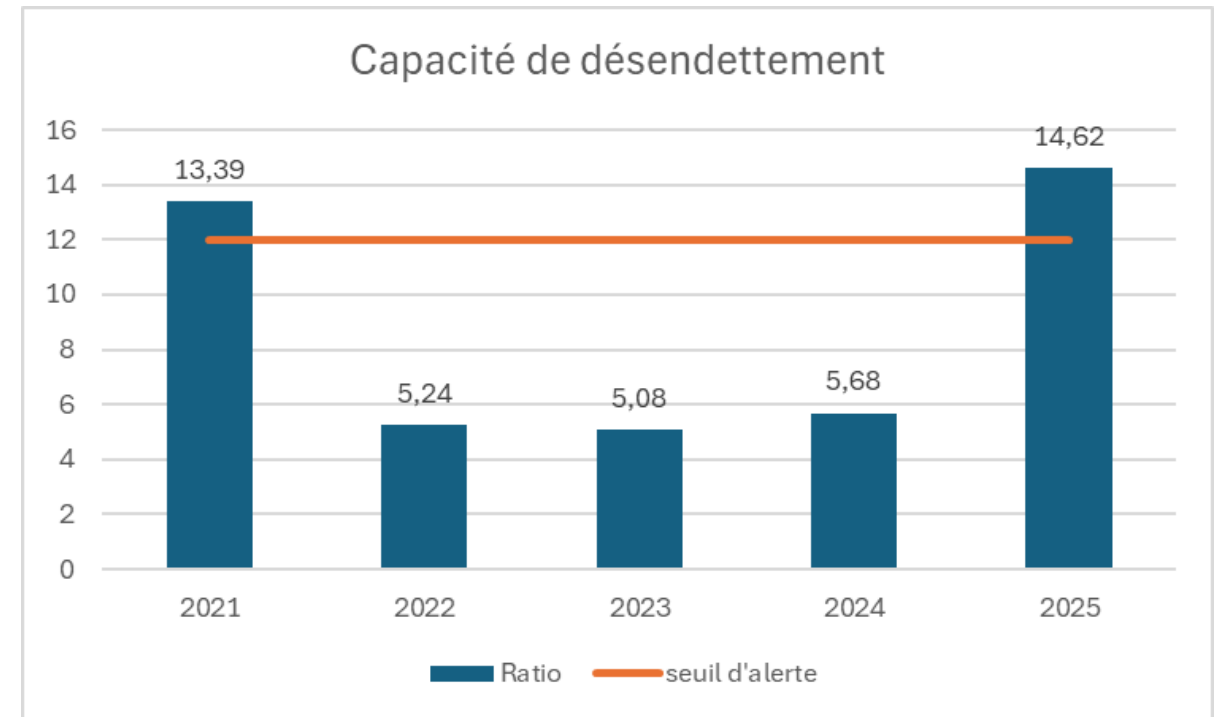


# Ratios

Le ratio de désendettement se dégrade en 2025 et s'établit à 14,62 ans. Cette évolution ne doit toutefois pas être interprétée comme structurelle ; elle s'explique par une année de transition marquée par le croisement entre la souscription d'un nouvel emprunt et l'extinction progressive d'emprunts existants.

Par ailleurs, la capacité d'autofinancement (CAF) est ponctuellement affectée par une contribution élevée au SIERNEM. Ce dernier contracte des emprunts pour le compte de la communeo

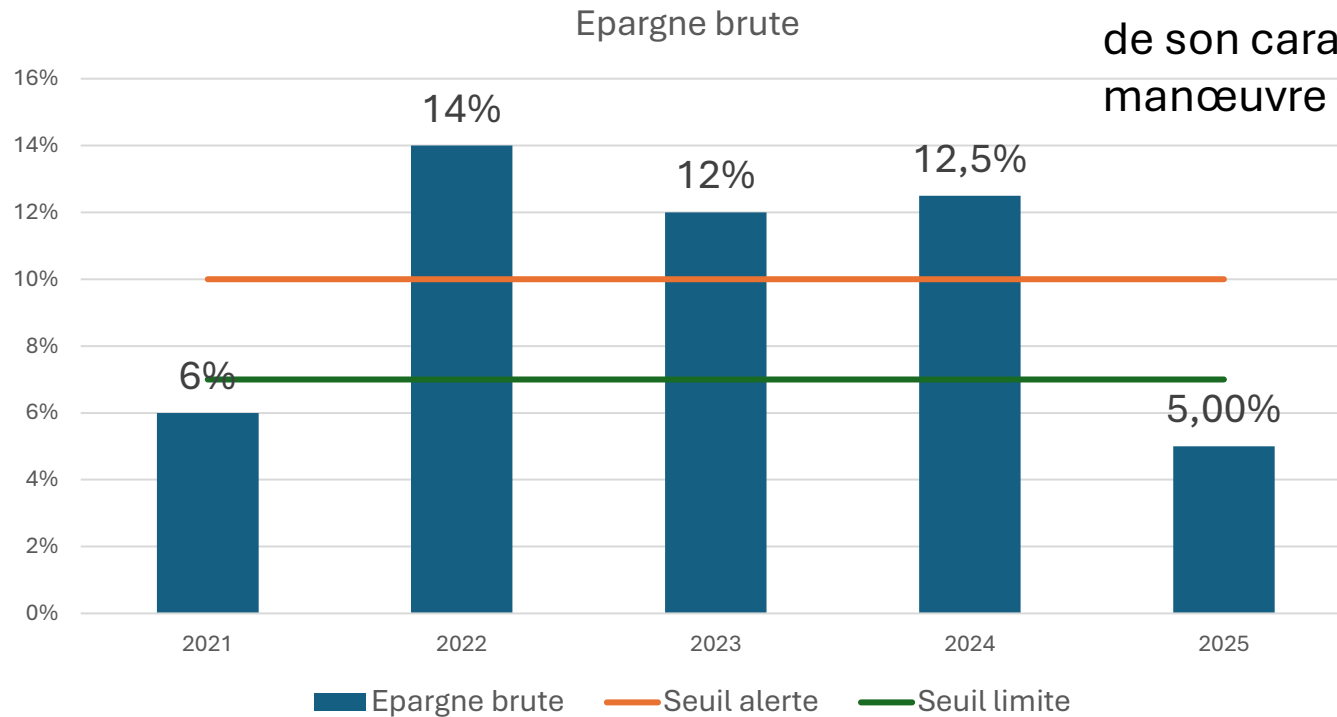
Cette situation correspond ainsi à une phase transitoire, caractérisée par un chevauchement des échéances de remboursement liées aux opérations de relamping, avant une amélioration attendue à partir de 2026 avec l'extinction progressive des engagements en cours.



	2025	2026	2027	2028
SIERNEM	109 357,64 €	89 183,06 €	89 183,06 €	86 662,45 €
Emprunt + charges FI	185 896,00 €	163 595,00 €	158 529,00 €	153 498,00 €

# Ratios

## Le taux d'épargne brut



La commune présente une situation financière maîtrisée sur la période récente, malgré un point de fragilité en début et en fin de période. La forte dégradation constatée en 2025, conduisant à un niveau d'épargne brute inférieur au seuil limite, fera l'objet d'un suivi attentif afin de s'assurer de son caractère ponctuel et de préserver les marges de manœuvre financières de la collectivité.

cette situation revêt un caractère transitoire. La préparation budgétaire 2026 laissent entrevoir une reconstitution progressive des marges d'autofinancement dès le prochain exercice.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

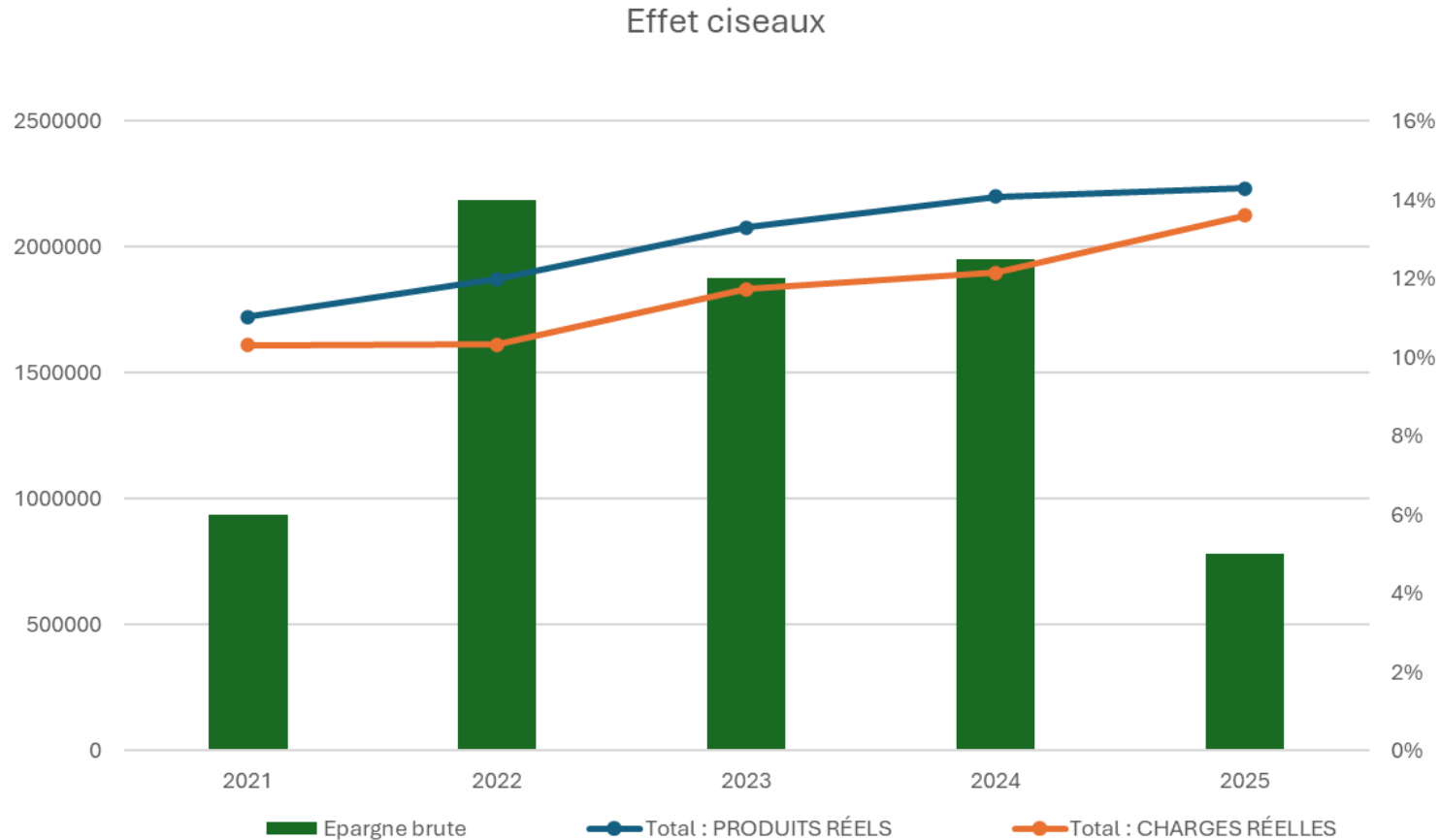
Publié le

ID : 034-213400336-20260427-202628-DE



# Ratios

## Effet ciseaux



Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 034-213400336-20260427-202628-DE



Compte tenu que les dépenses de fonctionnement croissent plus rapidement que les recettes, cet indicateur permet de s'assurer que la commune s'adapte **et explorer** systématiquement **toutes les possibilités d'optimisation**, notamment dans le domaine des **dépenses de fonctionnement**

Si ce n'était pas le cas, la commune serait soumise à un puissant effet de ciseau.